

CGT – FSU – FO

Ville – Le Mans Métropole – CCAS

8 JUILLET 2014 = ATTAQUE SUR L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES

8 JUILLET 2015 = ATTAQUE SUR VOS ACQUIS

8 JUILLET 2016 = ???

- Remise en cause d'acquis locaux sur les congés annuels lors du départ en retraite.
- Refus d'évaluer les impacts sur les schémas de fonctionnement des services pour la non prise en compte des arrêts maladie dans le calcul des RTT. Ces 2 points relèvent bien de la compétence du CTP et ne peut en aucun cas relever d'une simple note de service pour information. C'est bien à partir de cette analyse que nous avons demandé au préalable le retrait de ces 2 dossiers. Ils impactent le protocole ARTT de 2001.
- Remise en cause de la parole donnée pour une nouvelle rencontre dans le cadre de la négociation du régime indemnitaire des catégories A prévue avant fin Juin.

TROP, C'EST TROP !!!

Les organisations syndicales ont exprimé aux élus siégeant au CTP et à la direction générale leur « ras le bol » quant à la pratique de plus en plus fréquente qui consiste à considérer le CTP comme une simple chambre d'enregistrement ou à écouter sagement les arguments des organisations syndicales sur les dossiers présentés mais à ne pas en tenir compte.

Pour justifier l'injustifiable, le Président du CTP et la direction générale se plaisent à rappeler régulièrement que nous ne sommes pas en « cogestion ». Bien évidemment, Les organisations syndicales n'ont jamais revendiqué cela. Faire de la caricature permet de ne pas aborder l'essentiel : la place du dialogue social et de la négociation collective dans notre collectivité.

Aujourd'hui nos organisations syndicales constatent, avec tristesse, que localement cette pratique du dialogue social et de la négociation collective qui existait, et avait fait ses preuves, tend à disparaître au profit d'une pratique de plus en plus autoritaire où le politique s'efface de plus en plus au profit du pouvoir de l'Administration.

Ce nouveau mode de fonctionnement, où les organisations syndicales ne sont plus considérées comme des partenaires n'est pas celui qui permettra d'apaiser les relations sociales dans nos collectivités. On ne peut pas diriger une organisation « à la baguette » sans conséquences.

C'est pour ces raisons que les organisations syndicales de nos collectivités ont décidé à l'unanimité de ne pas siéger au Comité Technique Paritaire du 8 juillet dernier. La nouvelle convocation reçue ce jour pour une séance le 15 juillet prochain sur le même ordre du jour montre bien que la fracture semble s'élargir progressivement.

A l'unanimité, les organisations syndicales regrettent cette manière de faire arbitraire et la dégradation du dialogue social dans nos collectivités.